

Petites subventions - Rapport d'achèvement et d'impact de projet

Instructions aux bénéficiaires : veuillez remplir tous les champs et répondre à toutes les questions indiquées ci-dessous.

Dénomination légale de l'organisation	<i>Moroccan Biodiversity and Livelihoods Association (MBLA)</i>
Intitulé du projet	A study of traditional land use practices and native biodiversity in the Atlas Mountains of Morocco
Numéro de subvention	CEPF-110279
Date du rapport	10-04-2020

Hotspot CEPF : Bassin Méditerranéen

Orientation stratégique 3: Promouvoir le maintien des pratiques traditionnelles d'utilisation des terres pour la conservation de la biodiversité méditerranéenne.

Montant de la subvention: \$19 910,00 (Dix-neuf mille neuf cent dix dollars)

Dates du projet : 01 Octobre 2019 – 28 Février 2020

PARTIE I : Présentation générale

1. Partenaires de mise en œuvre pour ce Projet (*donnez la liste de tous les partenaires et expliquez comment ils ont été impliqués dans le projet*)

Moroccan Biodiversity and Livelihoods Association (MBLA) travaille en large collaboration avec Global Diversity Foundation (GDF) pour développer les propositions de divers projets dont le présent projet. Notamment dans la formulation des stratégies et des orientations du programme ainsi que la révision de la revue.

MBLA est en étroite collaboration avec les membres de la communauté, à travers plusieurs associations et coopératives locales : la coopérative Znaga à Imegdâl, l'association féminine Aska à Ait M'hamed et l'association Ait Lkak à Oukaimeden. Une collaboration qui facilite le travail et les différentes activités de MBLA sur ces différents sites, suivant une approche participative. Nous continuons à travailler en partenariat avec l'Université Cadi Ayyad sur la biodiversité dans le haut Atlas, la surveillance écologique et les évaluations de conservation ; la Délégation européenne pour l'agriculture familiale en Amérique latine, en Asie et en Afrique (DEAFAL) sur la gestion innovante des sols, de l'eau et la formation des agriculteurs.

2. Résumez l'impact/les résultats globaux de votre projet.

La mise en œuvre du projet a été réalisée suivant une approche participative tout au long du projet, de ce fait, l'amélioration de l'auto conscience des communautés locales sur l'importance de leurs pratiques ancestrales de la conservation de la biodiversité :

- Réalisation de 6 focus groups/ateliers : 4 ateliers sur les plans d'action communautaires portant sur des piliers spécifiques à Imegdâl et Ait M'hamed (L'agroécologie, la gouvernance, la commercialisation des produits locaux), 1 atelier de recommandations sur les pratiques culturelles de conservation à Oukaïmeden et 1 atelier sur les recommandations avec des parties prenantes des trois communes (Aït M'hamed, Oukaïmeden, Imegdâl), pour l'amélioration des connaissances et de la compréhension des relations entre les pratiques traditionnelles d'utilisation des terres et la biodiversité.
- Evaluation de 3 pratiques traditionnelles et fondamentales du Haut atlas en faveur de la biodiversité afin de maintenir, promouvoir et restaurer les paysages culturels de conservation: (1) les agdals pastoraux, (2) les agroécosystèmes en terrasses (3) la production et la récolte durables de plantes aromatiques et médicinales (PAM).
- Basé sur les 3 pratiques traditionnelles ci-dessus, 3 cas d'études ont été présenté comme cas pilotes à suivre pour les futurs projets de CEPF.
- Réalisation d'une revue approfondie intitulée « Traditional land use practices, biodiversity and community wellbeing in a Mediterranean cultural landscape: A case study of the Moroccan High Atlas ». Un document comprenant une revue générale de l'ensemble des résultats des travaux effectués dans la région depuis le lancement du HACL programme (6 ans) afin d'étudier les relations entre les pratiques traditionnelles d'utilisation des terres et la biodiversité dans la région du Haut Atlas au Maroc.
- Cette revue sera accessible au public pour assurer une large sensibilisation des décideurs locaux et gouvernementaux sur les valeurs des pratiques traditionnelles respectueuses de la biodiversité, afin d'obtenir leur reconnaissance et leur soutien.

3. Décrivez brièvement les progrès réels par rapport à chacun des impacts prévus à long et court terme (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Énumérez chaque impact à long terme de votre proposition

- a. Impacts prévus à long terme - 3 ans et plus (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Description de l'impact	Résumé de l'impact
le lien entre les pratiques traditionnelles d'utilisation des terres et la biodiversité est reconnu et largement promu par le biais des initiatives programmatiques et des politiques.	Notre recherche a documenté les pratiques culturelles dans les montagnes du Haut Atlas ayant un impact sur le maintien de la diversité culturelle et biologique. La présente étude peut servir d'outils aux programmes de développement local et régional, ainsi que pour les institutions qu'elles

	soient gouvernementales ou non, dans le but de l'inclure dans leur mission stratégique, leurs visions et leurs valeurs. Il est essentiel de comprendre les modes et les connaissances associées à populations dans le contexte socio-économique et environnemental pour concevoir des stratégies appropriées de conservation de la biodiversité.
La biodiversité et les paysages culturels du Haut Atlas sont préservés grâce à la mise en œuvre de pratiques traditionnelles d'utilisation des terres	La communauté locale est consciente de l'importance et l'impact des pratiques culturelles ancestrales sur la conservation de la biodiversité à travers l'ensemble des travaux effectuées en collaboration avec eux dans le cadre du programme Paysages Culturels du Haut Atlas (HACL) avec GDF.
Les communautés du Haut Atlas bénéficient de capacités, d'un soutien et de revenus accrus pour maintenir et restaurer les pratiques traditionnelles d'utilisation des terres	Les renforcements des capacités ont amélioré les connaissances biculturelles traditionnelles locales. Ces connaissances sont au cœur des modifications du paysage par les changements climatiques et entropiques qui se traduisent, par des paysages multifonctionnels, productifs et diversifiés permettant aussi la conservation de la biodiversité.

b. Impacts prévus à court terme - 1 à 3 ans (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Description de l'impact	Résumé de l'impact
Amélioration des connaissances et de la compréhension des relations entre les pratiques traditionnelles d'utilisation des terres et la biodiversité, ainsi que leurs modifications et moteurs de ces changements	Le partage des données, réflexions et recommandations de pratiques traditionnelles de conservation obtenues durant 4 ans d'études (HACL programme) ont permis à la population locale d'améliorer leurs connaissances et comprendre la relation entre les pratiques traditionnelles de conservation et la biodiversité.
Connaissances et conseils pour la mise en œuvre des meilleures pratiques pour l'entretien, la restauration et la promotion des pratiques traditionnelles d'utilisation des terres	Le renforcement des capacités, la participation, collaboration de la communauté locale et aussi les études du système traditionnel d'utilisation des terres influence positivement sur la population locale sur l'intérêt de la restauration et la promotion des pratiques traditionnelles de conservation de la biodiversité.

4. Décrivez le succès ou les difficultés à surmonter pour que le projet réalise ses impacts à court terme et à long terme.

Durant les 5 mois du projet financé par CEPF, l'association MBLA en collaboration avec GDF a atteint avec succès les objectifs de ce projet grâce à plus de six ans d'expérience dans la conservation de la diversité biologique et culturelle du Haut Atlas.

Les recherches participatives menées dans les trois communautés rurales sur les pratiques culturelles de conservation et l'analyse des relations entre les divers éléments des systèmes ethnoécologiques locaux dans le cadre programme du maintien des paysages culturels dans le haut Atlas, ont permis de réaliser une revue des relations entre ces pratiques traditionnelles d'utilisation des terres et la biodiversité dans la région.

5. Y a-t-il eu des impacts inattendus (positifs ou négatifs) ?

Le projet a atteint les objectifs préalablement fixés et n'a rencontré aucun imprévu.

PARTIE II : Composantes et produits/livrables du Projet

6. Composantes (comme indiqué dans la proposition approuvée)

Faites la liste de chaque composante et produit/livrable de votre proposition

6. Décrivez les résultats pour chaque livrable :

Composante		Livrable		
#	Description	Sub division#	Description	Résultats pour le livrable
1	Évaluation des pratiques traditionnelles d'utilisation des terres bénéficiant à la biodiversité, de l'impact des pratiques traditionnelles d'utilisation des terres sur la biodiversité et des changements de ces pratiques d'utilisation des terres et de leurs moteurs	1.1	Consolider et réviser les données existantes sur les relations entre les pratiques traditionnelles d'utilisation des terres et la biodiversité	La revue finale a réuni toutes les données et informations disponibles sur les relations entre les pratiques traditionnelles d'utilisation des terres, la biodiversité et le bien-être des communautés du Haut Atlas marocain, plus précisément au chapitre V (Annexe 1).
		1.2	Identifier les lacunes dans les données, en particulier des questions spécifiques posées par le CEPF CFA	L'identification des lacunes et le manque de connaissances et de la compréhension des relations entre les pratiques traditionnelles d'utilisation des terres et la conservation de la biodiversité, a été étudié dans la revue de littérature dans la revue finale (Chapitre II – Annexe 1).
		1.3	Effectuer un travail de terrain pour combler les lacunes	Pour compléter les lacunes on a réalisé 5 quelques focus groups/ateliers en total : - 2 ateliers sur un plan d'action à propos la gouvernance local et l'agroécologie : à Imegdâl (7/11/2019) avec 10 participants et à Aït M'hamed (14/11/2019) avec 18 participants (Annexe 3) - 2 ateliers sur la commercialisation des produits locaux, y compris les plantes aromatiques et médicinales : à Ait M'hamed

				(3/10/2019) avec 9 participants et à Imegdal (10/10/2019) avec 19 participants (Annexe 4) - 1 atelier sur les recommandations de pratiques culturelles à Oukaïmeden (5/2/2020) avec 34 participants (Annexe 2).
		1.4	Effectuer une analyse de ce volet de l'étude	Une analyse de résultats de ce travail sur terrain à travers des ateliers et focus groups a été élaboré dans les chapitres V et VI de la revue finale (Annexe 1).
2	Ensemble de meilleures pratiques et recommandations prioritaires pour le maintien, la restauration et la promotion des pratiques traditionnelles d'utilisation des terres qui profitent à la biodiversité	2.1	Consolider et réviser les données existantes sur les meilleures pratiques pour maintenir, restaurer et promouvoir les pratiques traditionnelles d'utilisation des terres qui profitent à la biodiversité	Une revue de littérature a été effectuée afin de réviser et consolider les données existantes (Chapitre II dans la revue). Un total de 100 références datant de 1939 à 2020 ont été consultées et utilisées afin de compléter la revue finale (Annexe 1).
		2.2	Identifiez les lacunes	Les lacunes identifiées sont représentées dans le document de la revue (Annexe 1)
		2.3	Comblent les lacunes grâce à un processus participatif avec les membres de la communauté	<ul style="list-style-type: none"> • 1 atelier a été réalisé à Oukaïmeden le 5 Février 2019 avec 34 participants afin de détailler des recommandations pour 9 pratiques culturelles de conservation (Annexe 2). • 4 ateliers à Aït M'hamed et Imegdal entre Octobre et Novembre 2019 sur les recommandations et plans d'actions sur la gouvernance, l'agroécologie, la commercialisation des produits (Annexes 3,4).
		2.4	Élaborer des recommandations pour la mise en œuvre des meilleures pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Un atelier a été réalisé à Oukaïmeden le 5 Février 2019 avec la participation de 34 personnes sur le maintien des pratiques culturelles de conservation (Annexe 2). • Les focus groups mentionnés dans la section 1.3 ci-dessus comprennent de nombreuses recommandations pour le maintien des pratiques culturelles. Ces éléments sont reflétés dans le chapitre VIII de la revue finale (Annexe 1).
3	Revue rassemblant toutes les informations ci-dessus dans un	3.1	Mettre à jour et étendre notre revue de la littérature existante sur la relation	Le deuxième chapitre du document final fournit une revue approfondie des travaux antérieurs (Annexe 1).

document accessible et bien structuré		entre les pratiques traditionnelles d'utilisation des terres et la biodiversité	
	3.2	Recueillir toutes les informations (y compris la revue de la littérature) et les analyses effectuées dans le cadre des résultats 1 et 2 dans le projet de revue consolidée	Toutes les informations y compris les résultats d'ateliers (chapitre V), une revue approfondie de la littérature (chapitre II) et les recommandations des communautés locales (chapitre VII) sont consolidés dans la revue (Annexe 1).
	3.3	S'engager avec des collègues en Jordanie, au Liban et en Tunisie pour enrichir le processus	<ul style="list-style-type: none"> • Partage d'expériences lors du régional meeting le 1^{er} et 2 Février 2020 en Jordanie ; entre les différents représentants du Maroc, la Tunisie, la Jordanie et le Liban. • Présentation du cas d'étude du Haut Atlas sur les pratiques traditionnelles de conservation en se focalisant sur les 3 meilleurs pratiques de la région. • Discuter les opportunités de projets d'intégration de la conservation de la biodiversité dans les plans nationaux de développement (en Jordanie) ou le plaidoyer pour la classification des sites (Atlas en tant que site du patrimoine au Maroc) (Annexe 5). • Le résumé (Annexe 6) présente les différentes étapes suivies ainsi que les principaux résultats obtenus et mentionnés dans la revue. • Présentation des évaluations des 4 pays participants, ainsi que les principaux résultats de chaque pays (Annexe 7).
	3.4	Présentez et discutez l'examen avec les parties prenantes locales au cours d'un atelier	Une discussion avec 12 parties prenantes locales a eu lieu le 24 Février 2020 au bureau MBLA à Marrakech. Les participants comprenaient des représentants de la commune Ait M'hamed (Coopérative ASKA), d'Imegdal (Coopérative Imdoukal Znage) et d'Oukaïmeden (L'Association Aït Lekkak). (Annexe 8).
	3.5	Finalisez l'examen et soumettre	Une revue approfondie intitulé « Traditional land use practices, biodiversity and community wellbeing in a Mediterranean cultural landscape: A case study of the

				<p>Moroccan High Atlas » a été soumis le 10 Février 2020. Cette revue est le résultat de 6 ans de travail et comprend une revue de la littérature, les résultats de la recherche, les enquêtes et les ateliers effectués dans les communes d'Ait M'hamed, Imegdjal et Oukaïmeden. Dans la dernière section de la revue, nous avons identifié 3 pratiques fondamentales que nous proposons de soutenir dans le Haut Atlas afin de maintenir, promouvoir et restaurer les paysages culturels du Haut Atlas. Ce sont : (1) les agdals pastoraux, (2) les agroécosystèmes en terrasses et (3) la production et la récolte durables de plantes aromatiques et médicinales (PAM) (Annexe 1).</p>
--	--	--	--	--

7. Veuillez décrire et présenter tous les outils, produits ou méthodes qui ont résulté de ce projet ou ont contribué aux résultats.

Au cours de ce projet (5 mois), nous avons réalisé plusieurs actions pour atteindre les différents résultats représentés dans le tableau ci-dessus.

- L'utilisation des documents et études produits par GDF-MBLA depuis le lancement du HACL programme afin de recueillir toutes les informations pour une revue consolidée, y compris une revue approfondie de la littérature (Annexe 1).
- Le rapport d'un atelier à Oukaïmeden de recommandations sur la conservation des pratiques de conservation traditionnelles pour combler les lacunes le 5 février 2020 (Annexe 2).
- Les rapports CAPs (Community Action Plans), représentent le plan d'action communautaire des activités déterminées en collaboration avec la communauté dans la commune d'Imegdjal et Ait M'hamed en vue d'être mis en œuvre. Les CAPs élaborés suivant 4 piliers principaux, subdivisés en 2 à 3 besoins, le premier rapport sur le pilier 1 et 2 sur la gouvernance et les plantes aromatiques et médicinales réalisés le 7 et 14 Novembre 2019 à Imegdjal et Ait M'hamed respectivement (Annexe 3).
- Le deuxième rapport sur le pilier 3 porte sur la commercialisation des produits locaux effectué le 3 et 10 Octobre 2019 à Ait M'hamed et Imegdjal respectivement (Annexe 4).
- Un atelier de l'examen de résultats avec 12 parties prenantes locales d'Imegdjal, Oukaïmeden et Ait M'hamed le 24 Février 2020 (Annexe 8).
- Une revue approfondie intitulée « Traditional land use practices, biodiversity and community wellbeing in a Mediterranean cultural landscape: A case study of the Moroccan High Atlas » en Annexe 1.
- Un résumé des résultats des différentes activités de notre projet ont été présentés et partagés avec nos collègues de la Tunisie, la Jordanie et le Liban (Annexe 5). La présentation regroupe (Annexe 6) fait aussi un résumé technique du Haut Atlas. L'atelier s'est soldé par une note de la réunion (Annexe 7). La discussion et le partage des résultats

de la revue obtenue avec les parties prenantes ont été effectués durant un atelier organisé par MBLA le 24 février 2020 (Annexe 8).

PARTIE III : Leçons, pérennité, sauvegardes et financement

Enseignements tirés

8. Décrivez les enseignements tirés pendant la conception et la mise en œuvre du projet, ainsi que ceux qui portent sur le développement organisationnel et le renforcement des capacités.

Mentionnez les enseignements qui pourraient contribuer :

- Au processus de conception de projet (*aspects de la conception du projet qui ont contribué au succès/aux insuffisances du projet*)
- Au processus de mise en œuvre de projet (*aspects de l'exécution du projet qui ont contribué au succès/aux insuffisances du projet*)

- Décrivez les autres enseignements tirés qui sont pertinents pour le secteur de la conservation.

L'établissement de la revue a permis de mieux cerner les différents aspects et résultats obtenues depuis le démarrage du programme HACL au niveau du Haut Atlas. De cette manière, on a pu énumérer les pratiques culturelles de chaque site indépendant. De ce fait, la consolidation des connaissances chez la nouvelle génération des communautés locales. Ce qui va impacter de manière direct sur l'avenir de la biodiversité dans la région. En effet, cette mesure a sollicité différents intervenants sociaux et gouvernementaux. Une prise de conscience qui permettra de prendre en considération l'aspect de la conservation de ces pratiques culturelles et la conservation de la biodiversité. De plus, nous avons discerné de nouveaux domaines de travail qui nous intéressent et qui intéresseraient les parties prenantes que nous avons incluses dans notre programme HACL pour 2020-2022. Parmi ces nouveaux points: les pratiques relatives à l'élevage, race de bétail, pratiques ethnovétérinaires qui figurent de manière importante maintenant dans nos programmes pour l'avenir.

Pérennité/Réplication

9. Résumez le succès du projet ou les difficultés à surmonter pour assurer le maintien du projet ou sa réplication, y compris les activités non planifiées qui sont susceptibles d'entraîner une augmentation de la pérennité ou de la répliquabilité.

La revue produite constitue une référence sur le point de la conservation des pratiques culturelles et de la biodiversité. C'est la première de ce genre, au niveau du Haut Atlas. Cette expérience serait un point de démarrage pour la réplication de ce type de travail sur de nouveaux sites dans le Haut Atlas, à savoir : Zaouiat Ahenssal et Ait Bouguemez, région d'Azilal ; et Arba Tighedouine, province d'El Haouz.

Sauvegardes

10. Si votre projet a déclenché des sauvegardes sociales ou environnementales, qui impliquent une action requise qui n'est pas indiquée ci-dessus ni mentionnée sous la forme d'une composante de projet distincte, veuillez en résumer la mise en œuvre.

Aucun élément à ajouter.

Financement supplémentaire

11. Fournissez des détails sur les éventuels financements supplémentaires qui ont soutenu ce projet et tout financement obtenu pour le projet, l'organisation ou la région en raison de l'investissement du CEPF.

a. Total du financement supplémentaire (en USD)

b. Type de financement

Veuillez fournir le détail de la répartition du financement supplémentaire (financement de contrepartie et en nature) par source, en plaçant chaque contribution dans l'une des catégories suivantes :

Donateurs	Type de financement*	Montant	Remarques
MAVA	A	491,41 \$	Le projet MAVA intitulé "Cultural landscape management in the Moroccan High Atlas" a été démarré le 1 Avril 2017 et a été terminé 31 Mars 2020.

**Classez le type de financement comme :*

- A Cofinancement de projet (d'autres donateurs ou votre organisation contribuent aux coûts directs de ce projet)*
- B Effet de levier pour le bénéficiaire ou un partenaire (d'autres donateurs contribuent à votre organisation ou à une organisation partenaire en conséquence directe des succès de ce projet financé par le CEPF)*
- C Effet de levier au niveau régional/du portefeuille (d'autres donateurs font des investissements importants dans une région en raison de l'investissement du CEPF ou des succès liés au projet)*

Commentaires/Recommandations supplémentaires

12. Utilisez cet espace pour fournir d'autres commentaires ou recommandations en lien avec votre projet ou le CEPF

Rien à signaler.

PARTIE IV : Impact au niveau du portefeuille et au niveau mondial

Le CEPF exige que chaque bénéficiaire fasse un rapport sur l'impact à la fin du projet. L'objectif de ce rapport est de réunir des données qui seront utiles pour le portefeuille et les indicateurs mondiaux du CEPF. Le CEPF va regrouper les données que vous transmettez avec des données d'autres bénéficiaires, pour déterminer l'impact global de son investissement. Les résultats complets du CEPF seront présentés dans notre rapport annuel et d'autres documents de communication.

Assurez-vous que les informations fournies concernent l'ensemble du projet, de la date de début à la date de fin du projet.

Contribution aux indicateurs du portefeuille

13. Si le CEPF a attribué un ou plusieurs indicateurs de portefeuille à votre projet pendant la phase de préparation de la proposition, veuillez les énumérer ci-dessous et mentionner la ou les contributions du projet au niveau de ces indicateurs.

Indicateur	Description narrative
3.3 Local authorities recognize importance of traditional, biodiversity-friendly land-use practices and engage in supporting their maintenance.	l'évaluation qui a démontré l'importance des pratique traditionnelles a été présenté devant les parties prenantes concerné et a été très soutenue par l'autorité compétente dans le département des Eaux et Forêt

Contribution aux indicateurs mondiaux

Veuillez indiquer tous les Indicateurs mondiaux (sections 16 à 23 ci-dessous) qui se rapportent à votre projet.

14. Gestion des Zones clés pour la biodiversité

Nombre d'hectares de Zones clés pour la biodiversité (ZCB) avec une gestion améliorée.

Veuillez mentionner le nombre d'hectares dans des ZCB sous gestion améliorée grâce à l'investissement du CEPF. Parmi les exemples de gestion améliorée figurent, entre autres : l'augmentation des patrouilles, la réduction de l'intensification du piégeage, l'éradication des espèces invasives, la réduction de l'incidence des incendies et l'introduction de pratiques durables dans l'agriculture et la pêche. N'indiquez pas l'ensemble de la zone couverte par le projet – seulement le nombre d'hectares qui bénéficient d'une gestion améliorée.

Si vous avez indiqué qu'une partie ou la totalité d'une ZCB était nouvellement protégée pour l'indicateur intitulé « aires protégées » (section 17 ci-dessous), et que vous avez également amélioré sa gestion, vous devez indiquer le nombre d'hectares concerné à la fois pour cet indicateur et pour l'indicateur « aires protégées ».

Nom de la ZCB	Nombre d'hectares bénéficiant d'une gestion renforcée*	La ZCB est-elle Non protégée, Partiellement protégée ou Entièrement protégée ? Veuillez sélectionner une réponse : NP/PP/EP
N/A		

* Ne comptez pas plusieurs fois les mêmes hectares. Par exemple, si une amélioration a eu lieu sur 500 hectares du fait de la mise en œuvre d'un régime de lutte contre les incendies, et si, au cours de la deuxième année, une amélioration a porté sur 200 ha de la même zone de 500 hectares du fait de la suppression d'espèces invasives, le nombre total d'hectares ayant fait l'objet d'une gestion améliorée jusqu'à maintenant sera de 500.)

15. Aires protégées

15a. Nombre d'hectares d'aires protégées créées et/ou étendues

Mentionnez le nombre d'hectares d'aires protégées qui ont été créées ou étendues en raison de l'investissement du CEPPF.

Nom de l'Aire protégée (AP)*	Pays	Nombre d'hectares	Année de la déclaration légale ou de l'extension	Longitude**	Latitude**
N/A					

* Si possible, veuillez fournir au CEPPF un fichier « shapefile » de l'aire protégée.

** Indiquez la latitude et la longitude du centre du site, dans la mesure du possible, ou envoyez une carte ou un fichier « shapefile » (fichier de formes) au CEPPF. Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère ouest doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).

15b. Gestion des aires protégées

S'il vous a été demandé de transmettre un Outil de suivi de l'efficacité de la gestion (METT), veuillez suivre les instructions ci-dessous. Si vous n'avez pas été invité à soumettre un METT, passez directement à la section 16.

Si vous souhaitez en savoir plus sur le suivi de l'efficacité de la gestion des aires protégées et sur l'outil de suivi, veuillez cliquer [ici](#).

Téléchargez le modèle METT que vous trouverez sur [cette page](#), puis travaillez avec les autorités des aires protégées pour le remplir. Veuillez-vous rendre sur le site Web Protected Planet [en cliquant ici](#) et recherchez votre aire protégée dans leur base de données pour saisir le code CMAP qui lui est associé. Ensuite, veuillez remplir le tableau suivant :

Code CMAP	Nom officiel de l'AP	Date du METT*	Score total METT
	N/A		

* Veuillez indiquer quand le METT a été rempli par les autorités du parc ou donnez l'estimation la plus précise possible si la date exacte est inconnue. Et veuillez ne fournir que des METT de moins de 12 mois.

N'oubliez pas de soumettre le METT rempli en même temps que ce rapport.

16. Paysage de production

Veuillez mentionner le nombre d'hectares de paysages de production avec une gestion renforcée de la biodiversité en raison de l'investissement du CEPF. Un paysage de production est défini comme un paysage où l'on peut trouver de l'agriculture, de la foresterie ou une exploitation de produits naturels. Les paysages de production peuvent comprendre des ZCB et, par conséquent, les hectares comptabilisés sous l'indicateur « Gestion des ZCB » peuvent également être comptabilisés ici. On peut trouver par exemple parmi ces interventions la mise en œuvre de bonnes pratiques et de lignes directrices, la mise en place de programmes d'incitation, la certification de sites/produits certifiés, et l'introduction de réglementations d'exploitation durable.

Nombre d'hectares de paysages de production avec une gestion renforcée de la biodiversité.

Nom du paysage de production*	Nombre d'hectares**	Latitude**	Longitude**	Description de l'intervention
N/A				

* Si le paysage de production n'a pas de nom, fournissez un court nom descriptif pour le paysage.

** Ne comptez pas plusieurs fois les mêmes hectares. Par exemple, si un renforcement a eu lieu pour 500 hectares du fait d'une certification au cours de la première année, et si, au cours de la deuxième année, un renforcement a porté sur 200 ha des mêmes 500 hectares du fait de nouvelles réglementations d'exploitation, le nombre total d'hectares ayant fait l'objet d'un renforcement jusqu'à maintenant sera de 500.)

*** Indiquez la latitude et la longitude du centre du site, dans la mesure du possible, ou envoyez une carte ou un fichier « shapefile » (fichier de formes) au CEPF. Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère ouest doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).

17. Bénéficiaires

Le CEPF souhaite enregistrer deux types de bénéfices susceptibles d'être perçus par les individus : une formation structurée et un accroissement des revenus. Veuillez mentionner le nombre d'hommes et de femmes qui ont bénéficié de la formation structurée (par exemple

dans la gestion financière, l'apiculture, l'horticulture) et/ou ont amélioré leurs revenus (par ex. via le tourisme, l'agriculture, la récolte/production de plantes médicinales, la pêche, l'artisanat) du fait de l'investissement du CEPF. Veuillez indiquer les résultats depuis le début du projet jusqu'à l'achèvement du projet.

17a. Nombre d'hommes et de femmes recevant une formation structurée.

Nombre d'hommes recevant une formation structurée*	Nombre de femmes recevant une formation structurée*
N/A	N/A

** Veuillez ne pas compter plusieurs fois la même personne. Par exemple, si 5 hommes ont reçu une formation structurée en apiculture et que 3 d'entre eux ont également reçu une formation structurée en gestion de projet, le nombre total d'hommes ayant bénéficié d'une formation structurée devra être de 5.*

17b. Nombre d'hommes et de femmes bénéficiant d'avantages financiers.

Nombre d'hommes bénéficiant d'avantages financiers*	Nombre de femmes bénéficiant d'avantages financiers*
N/A	N/A

** Veuillez ne pas compter plusieurs fois la même personne. Par exemple, si 5 hommes ont reçu des bénéfices financiers grâce au tourisme et que 3 d'entre eux ont également bénéficié d'avantages financiers grâce à l'accroissement de leurs revenus de l'artisanat, le nombre total d'hommes ayant bénéficié d'avantages financiers devra être de 5.*

18. Bénéfices pour les communautés

Le CEPF souhaite enregistrer les bénéfices reçus par les communautés, qui peuvent différer de ceux reçus par les individus car les bénéfices sont disponibles pour un groupe. Le CEPF souhaite également enregistrer, dans la mesure du possible, le nombre de personnes dans chaque communauté qui en bénéficient. Veuillez indiquer les caractéristiques des communautés, le type de bénéfices qui ont été reçus pendant le projet et le nombre d'hommes/garçons et de femmes/filles issus de ces communautés qui en ont bénéficié grâce à l'investissement du CEPF. Si les chiffres exacts ne sont pas connus, veuillez fournir une estimation.

18a. Veuillez fournir les informations pour toutes les communautés qui ont bénéficié du programme, depuis son lancement jusqu'à son achèvement.

Nom de la communauté	Caractéristiques de la communauté (marquer avec un x)							Type de bénéfice (marquer avec un x)							Nombre de bénéficiaires			
	Économie de subsistance	Petits propriétaires fonciers	Peuples autochtones/groupes ethniques	Pasteurs/peuples nomades	Migrants récents	Communautés urbaines	Autre*	Amélioration de l'accès à l'eau potable	Renforcement de la sécurité alimentaire	Amélioration de l'accès à l'énergie	Amélioration de l'accès aux services publics (par exemple, soins de santé, éducation)	Renforcement de la résilience aux changements climatiques	Amélioration du régime foncier	Amélioration de la reconnaissance des connaissances traditionnelles	Amélioration de la représentation et meilleure prise de décisions dans les instances/structures de	L'amélioration de l'accès aux services écosystémiques	Nombre d'hommes et de garçons bénéficiaires	Nombre de femmes et de filles bénéficiaires

* Si vous avez indiqué « Autre » pour décrire la caractéristique de la communauté, veuillez expliquer :

18b. Géolocalisation de chaque communauté

Indiquez la latitude et la longitude du centre de la communauté, dans la mesure du possible, ou téléchargez une carte ou un fichier « shapefile ». Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère nord doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).

Nom de la communauté	Latitude	Longitude
Ait M'hamed		
Oukaïmeden		
Imegdal		

19. Politiques, lois et réglementations

Veillez mentionner les changements dans le nombre de lois, réglementations et politiques juridiquement contraignantes, avec des dispositions sur la conservation, qui ont été adoptées ou amendées grâce à l'investissement du CEPF. Les « lois et réglementations » concernent des règles ou ordonnances officielles imposées par une autorité. Toute loi, réglementation, décret ou ordonnance peut être incluse. Les « politiques » qui sont adoptées ou appliquées par un gouvernement, y compris par un secteur ou une faction d'un gouvernement, peuvent être mentionnées.

19a. Nom, champ d'application et sujet de la politique, de la loi ou de la réglementation qui a été amendée ou adoptée à la suite de votre projet

N°	Nom de la loi, politique ou réglementation	Champ d'application (marquer avec un x)			Sujet(s) traité(s) (marquer avec un x)																
		Local	National	Régional/international	Agriculture	Climat	Gestion des écosystèmes	Éducation	Énergie	Pêches	Foresterie	Mines et carrières	Planification/Zonage	Pollution	Aires protégées	Protection des espèces	Tourisme	Transport	Commerce d'animaux		
1																					
2																					
...																					

19b. Pour chaque loi, politique ou réglementation énumérée ci-dessus, veuillez fournir les informations demandées selon le numéro attribué.

N°	Pays	Date d'adoption/ amendement (MM/JJ/AAAA)	Impact attendu	Action que vous avez effectuée pour réaliser ce changement
1	N/A			
2				
3				

20. Mécanisme de financement durable

Les mécanismes de financement durables génèrent des ressources financières à long terme (généralement sur cinq ans ou plus). Au nombre des exemples de mécanismes de financement durable figurent les fonds fiduciaires de conservation, les échanges dette-nature, les systèmes de paiement pour services écosystémiques (PSE), et d'autres revenus, droits ou régimes fiscaux qui génèrent un financement à long terme pour la conservation.

Il est demandé à tous les bénéficiaires (ou sous-bénéficiaires) du CEPF dont les activités de projet se rapportent à la création et/ou la mise en œuvre d'un mécanisme de financement durable de fournir des informations pour le mécanisme et les fonds qu'il a fournis à des projets de conservation pendant la durée du projet, à moins qu'un autre bénéficiaire impliqué dans le même mécanisme ait déjà été ou devrait être chargé de ce travail.

Le CEPF exige que tous les projets de mécanisme de financement durable fournissent les informations nécessaires à l'achèvement des projets.

20a. Détails sur le mécanisme

Remplissez ce tableau pour chacun des mécanismes sur lesquels vous avez travaillé pendant la mise en œuvre de votre projet.

N°	Nom du mécanisme de financement	Objectif du mécanisme*	Date de mise en place**	Description***	Pays
1	N/A				
2					
3					

* Veuillez donner une description succincte de la mission du mécanisme.

** Veuillez indiquer quand le mécanisme de financement durable a officiellement été créé. Si vous ne connaissez pas la date exacte, donnez la meilleure estimation possible.

*** Description, par ex : fonds fiduciaire, dotation, dispositif de PSE, système d'incitation, etc.

20b. Performance du mécanisme

Pour chaque mécanisme de financement énuméré ci-dessus, veuillez fournir les informations demandées selon le numéro attribué.

N°	Intervention de projet*	Montant en USD décaissé pour les projets de conservation**	Période examinée (MM/AAAA-MM/AAAA)***
1	N/A		
2			
3			

* Indiquez si la subvention du CEPF a contribué à créer un nouveau mécanisme (Créé un mécanisme) ou a contribué à soutenir un mécanisme existant (Soutenu un mécanisme existant) ou contribué à créer puis soutenir un nouveau mécanisme (Créé et soutenu un nouveau mécanisme).

*** Veuillez indiquer seulement le montant en USD décaissé pour les projets de conservation pendant la période de mise en œuvre de votre projet et en utilisant, le cas échéant, le taux de conversion le jour de votre rapport.*

**** Veuillez indiquer la période de mise en œuvre de votre projet ou la période examinée pour le montant que vous avez indiqué.*

N'oubliez pas de soumettre tout document pertinent pouvant justifier le montant indiqué ci-dessus.

21. Pratiques favorables à la biodiversité

Veuillez décrire les pratiques favorables à la biodiversité que les entreprises ont adoptées à la suite de l'investissement du CEPF. Une entreprise est définie comme une entité juridique constituée d'une association de personnes, qu'elles soient des personnes physiques, légales ou un mélange des deux, pour l'exploitation d'une entreprise commerciale ou industrielle. Si les entreprises prennent différentes formes, dans le cadre du CEPF, une entreprise est définie comme une entité commerciale à but lucratif. Une pratique respectueuse de la biodiversité est une pratique qui protège ou utilise la biodiversité de manière durable.

Nombre d'entreprises qui adoptent des pratiques respectueuses de la biodiversité

N°	Nom de l'entreprise	Description de la pratique respectueuse de la biodiversité adoptée pendant le projet
1	N/A	
2		
...		

22. Réseaux & Partenariats

Veuillez indiquer tous les nouveaux réseaux ou partenariats entre groupes de la société civile et avec d'autres secteurs que vous avez créés ou renforcés grâce à l'investissement du CEPF. Les réseaux/partenariats doivent apporter des bénéfices durables au-delà de la mise en œuvre immédiate du projet. Les réseaux/partenariats informels sont acceptables même s'ils n'ont pas de protocole d'accord ou un autre type de validation. Exemples de réseaux/partenariats : une alliance de pêcheurs pour promouvoir des pratiques de pêche durable, un réseau de journalistes spécialistes de l'environnement, un partenariat entre une ou plusieurs ONG avec un ou plusieurs partenaires du secteur privé pour améliorer la gestion de la biodiversité sur des terres privées, un groupe de travail spécialisé dans la conservation des reptiles. Veuillez ne pas utiliser cet onglet pour répertorier les partenaires de votre projet, à moins que certains d'entre eux ou tous ne fassent pas partie du réseau/partenariat décrit ci-dessus.

Nombre de réseaux et/ou partenariats créés et/ou renforcés

N°	Nom du réseau	Nom du partenariat	Année de création	Votre projet a-t-il créé ce réseau/partenariat ? O/N	Pays concerné(s)	Finalité
1	N/A					
2						

23. Questions de genre

Si vous avez été invité à soumettre un Outil de suivi de genre (GTT), veuillez suivre les instructions fournies dans le modèle de GTT sous format Excel. Si vous n'avez pas été invité à soumettre un GTT, passez directement à la partie V.

Si vous souhaitez en savoir plus sur la Politique du CEPF sur les questions de genre, veuillez cliquer [ici](#).

Téléchargez le modèle de GTT que vous trouverez sur [cette page](#), puis travaillez avec votre équipe pour le remplir. N'oubliez pas de transmettre le GTT rempli en même temps que ce rapport.

Partie V. Partage des informations et politique du CEPF

Le CEPF s'engage à assurer la transparence de ses activités et à aider les groupes de la société civile à partager leurs expériences, les enseignements tirés et les résultats. Les rapports d'achèvement final du projet sont mis à disposition sur notre site Web, www.cepf.net, et publiés dans notre bulletin d'information et d'autres communications.

Veuillez indiquer vos coordonnées complètes ci-dessous :

17. Nom : Rachid Ait Babahmad

18. Organisation : Moroccan Biodiversity and Livelihoods Association

**19. Adresse de correspondance : Appartement N°03, 1er étage Bloc A Résidence Assafa,
Avenu Le prince Moulay Abdellah N°15, Marrakech, Maroc**

20. Numéro de téléphone : +212671164412

21. Adresse e-mail : mbla.association@gmail.com